



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>30317</b>	De <b>M. Éric Straumann</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Haut-Rhin )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Premier ministre		<b>Ministère attributaire</b> > Premier ministre
<b>Rubrique</b> >État	<b>Tête d'analyse</b> >Président de la République	<b>Analyse</b> > site internet. contenu. archives.
Question publiée au JO le : <b>25/06/2013</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Éric Straumann attire l'attention de M. le Premier ministre sur le site internet de l'Élysée. Ce site est censé représenter la France, notamment par l'action de son chef de l'État. Il doit ainsi rendre compte, bien évidemment, de son action, mais aussi de celle de ses prédécesseurs, car l'histoire de la Présidence de la République française n'a pas commencé le 6 mai 2012. Aussi l'absence totale d'archives des précédents Président de la République, notamment de tout ce qui s'est passé avant l'arrivée du Président actuel, est choquante pour tous ceux qui souhaitent avoir des informations à ce sujet. Cela donne un sentiment de sectarisme sur un site censé représenter l'universalité de notre pays par ses présidents de ce bien si précieux qu'est la République. Aussi lui demande-t-il si ces archives peuvent être rétablies.